



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 42602

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur les perspectives budgetaires en matiere de jeunesse et de sports. En effet, il apparaitrait que les restrictions budgetaires entraineraient une limitation, voire une suppression de la mise a disposition de 1 500 cadres techniques par le ministere aupres des differentes federations sportives. De telles restrictions influeraient de maniere particulierement negative tant sur la qualite de l'encadrement du sport francais de haut niveau que sur des activites qui profitent a des jeunes dont le sport est la seule accroche stable. Le sport de haut niveau francais ayant demontre brillamment lors des derniers jeux Olympiques son excellence, et l'integration et l'encadrement des jeunes par le sport prouvant quotidiennement dans nos regions son efficacite, il lui demande quelles sont ses intentions pour permettre le maintien des mises a disposition des cadres techniques aupres des federations sportives.

Texte de la réponse

L'organisation du sport francais repose sur une cooperation entre l'Etat et le mouvement sportif, avec le concours des collectivites locales, des entreprises et de leurs institutions sociales. Depuis pres de quarante ans l'Etat assure notamment l'encadrement des activites physiques et sportives par des cadres techniques nationaux, regionaux et departementaux qui sont places aupres des federations sportives et de leurs ligues ou comites. Cette formule a fait la preuve de son efficacite, notamment par les resultats obtenus dans les grandes competitions sportives internationales. Elle sera donc preservee dans son principe. Toutefois certains aménagements meritent d'etre envisages afin de tenir compte des importantes evolutions intervenues dans l'environnement economique du sport. Au cours des prochains mois, il sera procede a un examen approfondi de ces possibles aménagements, en etroite concertation avec le mouvement sportif. Aucune mesure budgetaire visant a remettre en cause le regime des mises a disposition beneficiant aux cadres techniques sportifs n'est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42602

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 1996, page 4673

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5305